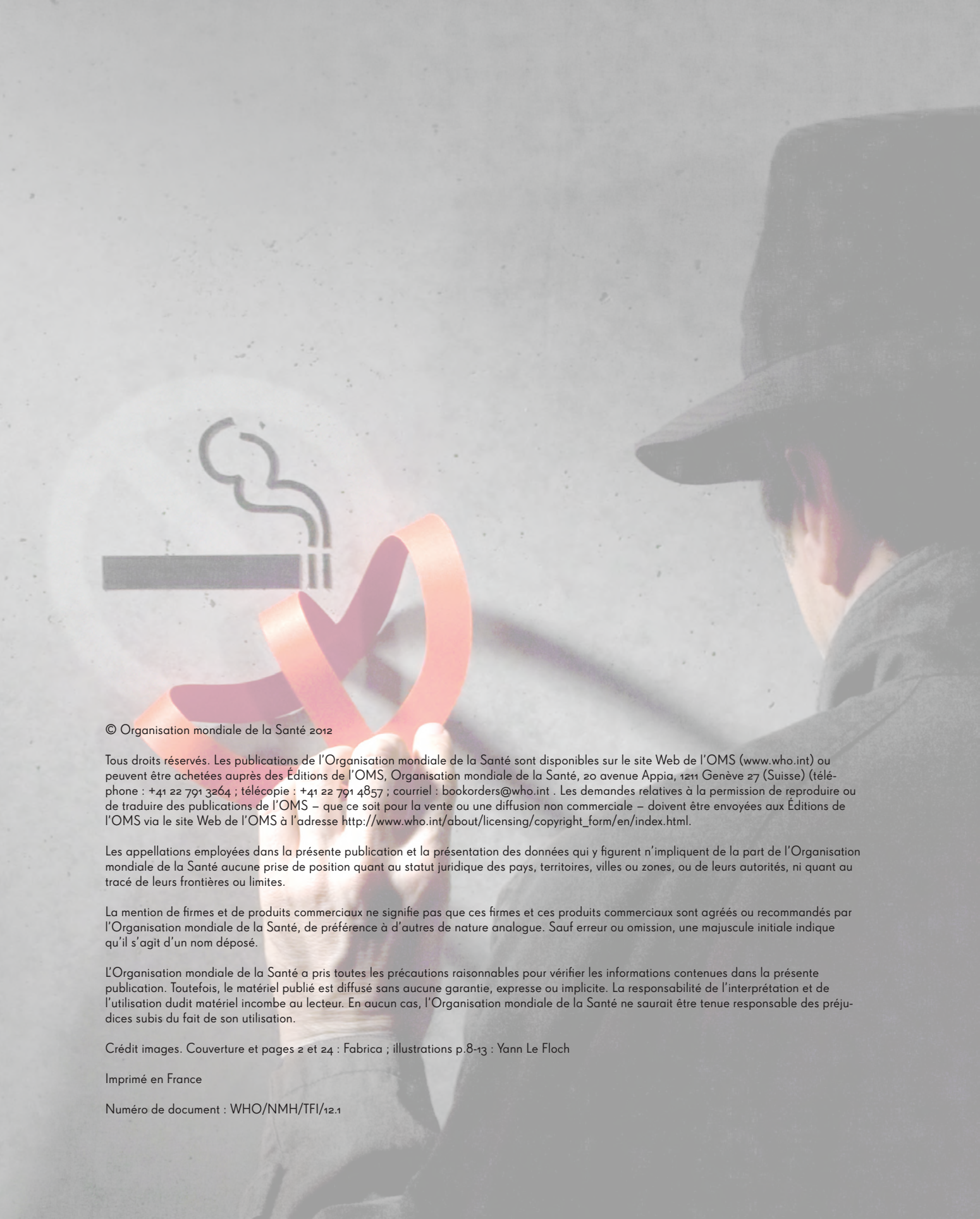
L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Dossier d'information mondiale



Organisation mondiale de la Santé



© Organisation mondiale de la Santé 2012

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS (www.who.int) ou peuvent être achetées auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int . Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Crédit images. Couverture et pages 2 et 24 : Fabrica ; illustrations p.8-13 : Yann Le Floch

Imprimé en France

Numéro de document : WHO/NMH/TFI/12.1

L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Dossier d'information mondiale

Organisation mondiale de la Santé

"L'ennemi, l'industrie du tabac,
a changé de visage et de tactique.
Le loup ne cherche plus à se dissimuler, il montre les dents."
Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, allocution à la Quinzième Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, Singapour, 20 mars 2012

Halte à l'ingérence de l'industrie du tabac dans la lutte antitabac

Endiguer l'épidémie de tabagisme

L'addiction tabagique est une épidémie mondiale qui ravage des pays et des régions entiers, en particulier les pays les plus vulnérables, prélevant un très lourd tribut : incapacités, maladies, pertes de productivité et décès. La consommation de tabac reste la principale cause de décès évitable dans le monde. Chaque année, elle tue près de 6 millions de personnes, notamment par les cancers, maladies cardiaques et respiratoires et maladies de l'enfant qu'elle entraîne, et cause des centaines de milliards de dollars de pertes économiques à l'échelle planétaire. Si la tendance actuelle se poursuit, 8 millions de victimes seront enregistrées chaque année à compter de 2030, dont 80 % dans les populations des pays à revenu faible ou intermédiaire. Faute d'une intervention rapide, le tabac pourrait ôter la vie à un milliard de personnes au cours du XXIe siècle.

Nous connaissons les mesures permettant d'endiguer l'épidémie de tabagisme : ce sont celles décrites dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. À ce jour, 173 pays plus l'Union européenne se sont engagés à coopérer pour mettre en œuvre cet instrument et protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac. Mais l'industrie du tabac s'oppose systématiquement aux efforts déployés contre le fléau. Nous allons voir ici ce qu'il faut entendre par « industrie du tabac » et quelle forme prend son ingérence dans les initiatives de santé publique.

"L'épidémie de tabagisme est entièrement due à l'homme, et les efforts concertés des gouvernements et de la société civile ont la capacité de l'enrayer."
Dr Margaret Chan, à l'occasion de la présentation officielle du Rapport sur l'épidémie mondiale de tabagisme de l'OMS, en 2008.

L'opposition de l'industrie du tabac

Ce qui désigne l'expression «industrie du tabac»

Ce terme englobe les fabricants, les importateurs et les distributeurs de produits du tabac ainsi que les transformateurs de feuilles : un groupe entier d'entreprises dont le seul objectif est de dégager directement ou indirectement des bénéfices grâce aux produits du tabac.

L'industrie du tabac fait une promotion active de ses produits, alors qu'elle connaît depuis des décennies les conséquences de leur consommation et du tabagisme passif sur la santé humaine. Alors qu'elle avait promis dès 1954 (1) de mener des recherches et d'en communiquer tous les résultats au public, elle a préféré dissimuler la réalité et continue aujourd'hui encore de nier l'ampleur des méfaits du tabac, afin de préserver ses bénéfices et d'accroître ses ventes. La dépendance à la cigarette est voulue par les fabricants qui ont soigneusement élaboré à cette fin des formules associant plus de 1000 produits chimiques et autres ingrédients (2,3). L'industrie du tabac vend un produit qui, contrairement à tous ceux dont la loi autorise la commercialisation, tue jusqu'à 50 % des consommateurs réguliers alors qu'il est utilisé conformément aux indications du fabricant.

"Je voudrais rappeler aux gouvernements de tous les pays la diversité et la puissance des tactiques de riposte employées par l'industrie du tabac, un secteur qui a beaucoup d'argent et n'éprouve aucun scrupule à l'utiliser de la manière la plus machiavélique" Dr Margaret Chan, à l'occasion de la présentation officielle du Rapport sur l'épidémie mondiale de tabagisme de l'OMS, en 2008.

L'industrie du tabac fait passer les profits avant la personne humaine

Il y a un conflit fondamental et inconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique. La première assure la production et la promotion d'un produit dont il est avéré scientifiquement qu'il crée une dépendance, qu'il provoque maladies et décès et qu'il est à l'origine de divers maux sociaux, notamment la paupérisation. Dans le même temps, les gouvernements et les travailleurs de santé publique sont nombreux à vouloir améliorer l'état de santé de la population par des mesures visant à réduire la consommation de tabac. L'industrie du tabac sait bien que celles-ci sont efficaces et, compte tenu de leur incidence négative sur les ventes, mène contre elles un combat acharné. Aujourd'hui comme hier, elle mobilise sans relâche les ressources à sa disposition pour faire obstacle à ces politiques de santé publique, ou sinon en réduire la portée, et saper leur application lorsqu'elles sont adoptées.

L'industrie du tabac a depuis des dizaines d'années l'habitude de manœuvrer loin des regards extérieurs. Sans abandonner pour autant ces méthodes, elle a choisi depuis peu d'agir de manière plus ouverte et agressive. Ainsi riposte-t-elle de plus en plus souvent directement aux politiques et stratégies que la Convention-cadre énonce ou encourage (4). Son objectif est d'étendre son influence afin de toucher tous les niveaux et secteurs de l'administration, mais aussi des groupes

ne relevant pas de la sphère publique, notamment le secteur privé et la société civile, tout en faisant croire aux politiciens et au public qu'elle apporte une contribution indispensable au bien-être économique et social.

> "La tactique visant à saper les campagnes antitabac et la Convention-cadre de l'OMS ne se dissimulent plus sous une image de responsabilité sociale d'entreprise. Elle est ouverte et extrêmement agressive."
> Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, allocution à la Quinzième Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, Singapour, 20 mars 2012.

Formes d'ingérence utilisées

Pour torpiller ou affaiblir les politiques antitabac, l'industrie du tabac emploie de nombreuses formes d'ingérence :

- manœuvres visant à détourner les procédures politiques ou législatives
- exagération de l'importance économique du secteur;
- manipulations de l'opinion publique pour se donner l'apparence de la respectabilité;
- mobilisation des groupes de façade pour simuler un soutien;
- discréditation des données scientifiques établies
- intimidation des pouvoirs publics en menant des actions en justice ou en menaçant de le faire.

Détourner à ses propres fins les décisions politiques ou législatives



S'exprimant devant le Conseil d'administration de Philip Morris, en 1995, le Vice-Président du groupe en charge des affaires réglementaires mondiales a déclaré : « notre but est de modeler l'environnement réglementaire de sorte qu'il serve les desseins de nos entreprises (...) [il s'agit de lutter] avec force, en mobilisant toutes les ressources disponibles, contre toute tentative, d'où qu'elle vienne, d'affaiblir notre capacité à fabriquer et à commercialiser efficacement nos produits. » (5).

Pour influer sur le processus politique et législatif, l'industrie du tabac déploie toute une panoplie de stratégies. Elle conspire notamment avec divers groupes de pression afin que les décisions soient prises dans son intérêt et non dans celui du public. Par exemple, elle a cherché à saper les efforts de plusieurs pays lors de la négociation de la Convention-cadre et continue d'essayer de contrecarrer son application (6,7,8,9,10,11,12,13,14). Elle s'est de surcroît employée à nourrir la controverse entre le ministère de la santé et les autres ministères, en particulier ceux des finances et du commerce, à mobiliser associations professionnelles et autres « groupes de façade » pour faire prévaloir ses intérêts, et à tirer parti de ses liens solides avec l'Organisation internationale de Normalisation (15) pour obtenir un accès aux négociations de la Convention-cadre. D'autres éléments tendent à indiquer qu'elle a cherché à affaiblir la législation dans de nombreux pays et régions du monde.

L'industrie du tabac engage également d'autres manœuvres, toujours avec les mêmes desseins : elle introduit des failles dans le système législatif, et les exploite, demande à siéger dans les instances décisionnelles publiques, fait la promotion de la réglementation volontaire plutôt que de la législation, ou encore élabore et diffuse des exemples de dispositions législatives favorables à l'industrie du tabac. Dans certains cas, ce sont les représentants du secteur eux-mêmes qui ont rédigé la législation, notamment les mesures antitabac, en veillant bien à ce que les règles ne soient pas trop contraignantes pour l'industrie et ses pratiques commerciales agressives (16,17).

Une autre stratégie courante consiste à conclure des partenariats à différents niveaux de l'État, en vue de financer des projets conjoints, par exemple des patrouilles aux frontières pour prévenir le commerce illicite, des programmes sportifs à l'intention des enfants ou d'autres rencontres et manifestations, et à parrainer des réunions qui invoquent les droits de l'homme pour condamner les réglementations antitabac (18,19,20). D'autres stratégies consistent à contribuer à des campagnes politiques, à obtenir des faveurs contre le financement d'initiatives publiques concernant d'autres problèmes de santé et à défendre des avantages commerciaux au détriment de la santé. Toutes ces stratégies, comme le fait de se dire favorable à une réglementation « raisonnable », inefficace, permettent au secteur d'être en contact constant avec les tenants du pouvoir et de manipuler ainsi l'élaboration des politiques.

Exagérer l'importance économique de l'industrie du tabac



Pour peser davantage sur le processus politique, l'industrie du tabac exagère l'importance de sa contribution à l'économie du pays, de la région, de la province ou de la municipalité, exprimée par le nombre d'emplois, les contributions fiscales ou d'autres indicateurs. Non seulement le secteur surestime ces données, mais il ignore délibérément les ravages de la consommation de tabac, y compris la charge que représente pour les finances publiques la nécessité de traiter les millions de personnes atteintes de maladies dues au tabagisme.

L'industrie du tabac prétend en particulier générer de nombreux emplois directs et indirects. Elle affirme que, par conséquent, les mesures antitabac seraient mauvaises pour l'emploi et donc pour l'économie nationale. Cet argument est ensuite utilisé pour faire pression contre les hausses de taxe sur le tabac en prédisant des conséquences catastrophiques sur son activité. Mais l'expérience a montré, du moins jusqu'à aujourd'hui, que les pertes d'emploi dans le secteur ne découlent généralement pas du durcissement des mesures antitabac. Une publication récente (21) montre comment l'industrie du tabac a fait pression contre les taxes et droits de douane sur les cigarettes en arguant que la réduction des coûts de production permettrait de préserver l'emploi.
Or, en dépit des avantages fiscaux obtenus, elle a quand même réorganisé sa structure et rationalisé ses processus de production, avec comme corollaire des suppressions de postes. Il apparaît en réalité que, même lorsque ses revendications sont entendues, le secteur menace fréquemment de fermer usines ou services et de délocaliser ses activités, en dépit de son engagement social affiché.

Des études économiques solidement étayées montrent que l'industrie du tabac exagère de toute façon fortement les pertes d'emplois et autres pertes économiques liées à un contrôle plus strict du tabac et que celles-ci sont en réalité négligeables. Si la consommation vient à reculer, les pertes d'emplois dans les secteurs tributaires du tabac sont plus que compensées par la progression des offres dans les autres secteurs et il n'y a donc pas d'impact négatif sur l'économie dans son ensemble (22).

Manipuler l'opinion publique pour se donner l'apparence de la respectabilité



L'opinion publique gouverne le fonctionnement de notre société et l'industrie du tabac affecte des ressources considérables pour l'infléchir. Consciente que les médias de masse modèlent chaque jour l'opinion de millions de gens, elle fait appel à des entreprises de relations publiques et d'autres groupes pour que son activité, aux conséquences pourtant mortelles, y soit présentée sous un jour favorable. Des entreprises de relations publiques ont été fréquemment mobilisées pour manipuler les médias et l'opinion publique sur plusieurs aspects de la lutte antitabac et obtenir le soutien de ceux qui s'opposent à l'intrusion de l'État dans l'activité économique et à la fiscalité, instillant ainsi un climat général d'hostilité à l'égard de la réglementation et de la puissance publique.

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE), ou « investissement social », constitue le principal moyen de manipuler l'opinion publique. Alors que, dans nombre de secteurs, les activités de RSE traduisent un engagement éthique sincère et une volonté de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité de vie de la main-d'œuvre, de la population locale et de la société dans son ensemble, l'industrie du tabac la conçoit comme un outil pour parvenir à ses fins. Elle organise par exemple des campagnes de prévention du tabagisme chez les jeunes, qui, bien qu'inefficaces, lui permettent de se donner l'image d'un secteur soucieux du bien-être des jeunes générations, auxquelles elle vend dans le même temps ses produits mortels. Le secteur veille par ailleurs à soutenir des programmes sociaux pour les cultivateurs de tabac et leurs enfants et à défendre des causes sans lien avec son activité (lutte contre les violences faites aux femmes, secours aux sinistrés, protection de l'environnement). Chaque fois qu'un groupe accepte des fonds de l'industrie du tabac, ou travaille avec elle, celle-ci regagne un peu de la respectabilité perdue du fait des dommages sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires de ses produits. Le secteur se sert en définitive de la RSE pour prétendre s'inquiéter du devenir de la société et de l'environnement et se présenter comme un membre responsable de la société.

Les activités de RSE entravent la politique sanitaire en renforçant le capital de sympathie de l'industrie parmi les politiciens et le public. Elles permettent au secteur de se trouver des alliés dans des groupes sans lien avec le tabac, voire sans lien avec la santé. Lorsque voient le jour des projets visant, par exemple, à réglementer la commercialisation du tabac, l'industrie peut alors mobiliser toute une myriade d'organisations qui l'apprécient ou lui sont redevables, et s'exprimer par leur intermédiaire.

Des régions aussi différentes que l'Afrique (23) et l'Europe (24) nous en ont récemment donné l'exemple. C'est ainsi que l'on a vu des représentants de sociétés productrices de tabac se plaindre des propositions faites en vue d'interdire le parrainage, une forme reconnue de publicité, arguant que cela serait à la fois dommageable et inutile. La perspective de cette interdiction a ensuite soulevé un concert de protestations parmi les organismes caritatifs, notamment ceux œuvrant en faveur de la santé mentale et des soins aux personnes âgées. Les médias s'en sont fait l'écho et ont présenté ces réactions comme une opposition aux propositions de loi interdisant la publicité en faveur du tabac, mettant l'accent sur la perte de revenus pour les organismes caritatifs au détriment des avancées sanitaires liées à toute restriction à la commercialisation de ces produits.

Mobiliser des groupes de façade pour simuler un soutien



Les années de tromperie qui se sont succédé ont créé un tel fossé entre les entreprises et citoyens et l'industrie du tabac que celle-ci doit aujourd'hui simuler l'existence d'un soutien. À cette fin, elle fait appel à des « groupes de façade », des organismes qui prétendent agir pour une cause publique alors qu'ils servent en réalité les intérêts d'un tiers, parfois en dissimulant tout ou partie des liens entretenus avec celui-ci. L'industrie du tabac utilise ainsi de prétendus « groupes de terrain », sensés défendre les « droits des fumeurs » ou les « droits des citoyens » ou encore les entreprises.

Les groupes de défense des « droits des fumeurs », montés de toutes pièces, sont soutenus en coulisses dans un double objectif : faire en sorte que le tabac reste socialement acceptable et défendre sa consommation dans les lieux publics. Philip Morris a suggéré à l'industrie de porter plusieurs masques : « nous devrons nous présenter parfois comme des scientifiques ou hommes d'affaires indépendants, parfois comme des représentants du secteur, parfois encore comme de simples fumeurs » (25). Les politiques antitabac étant largement soutenues par le grand public, les groupes de défense des « droits des fumeurs » s'efforcent d'alimenter dans la société la controverse sur le tabagisme passif et d'axer le débat sur le fumeur plutôt que sur l'industrie du tabac ou les méfaits du tabagisme. Ils s'opposent aux lois et politiques contre la pollution à l'intérieur des locaux et prennent position sur d'autres questions telles que les taxes sur le tabac et l'interdiction de la publicité (26).

D'autres groupes de façade prétendent représenter les entreprises et soutiennent que les politiques antitabac auraient des répercussions économiques négatives sur leur activité. On le sait, l'industrie du tabac finance des associations de cultivateurs et a créé ou soutient des associations de professionnels de l'hôtellerie-restauration pour lutter contre les mesures antitabac dans ce secteur. Ces groupes sont chargés de faire valoir qu'interdire de fumer dans les bars et restaurants nuirait à leurs entreprises et de créer chez les autres restaurateurs ou gérants de bar une attitude hostile à l'égard des politiques publiques antitabac. L'industrie a également créé des groupes de façade qui s'opposent à la réglementation de la consommation en la présentant comme une atteinte aux libertés individuelles. Une telle régulation relèverait, selon ses termes, d'une « culture de la déresponsabilisation » encouragée par une « confrérie toujours plus nombreuse » de « gendarmes » antitabac et antialiments, d'« agents des services sanitaires », d' « activistes antiviande » et de « bureaucrates inquisiteurs » qui « prétendent savoir ce qui est bon pour vous » (27).

Discréditer les données scientifiques établies



Les données scientifiques sur les méfaits du tabagisme et du tabagisme passif sont si solides et complètes que l'industrie doit les discréditer si elle veut pouvoir contourner ou saper la législation antitabac. « Notre fonds de commerce, c'est le doute », a fait un jour observer un cadre du secteur, « parce que c'est le meilleur moyen de remettre en question les preuves ancrées dans l'esprit du grand public. Et aussi parce que du doute naît la polémique. » (28).

Les efforts déployés par l'industrie du tabac pour contester la réalité des conséquences mortelles du tabagisme passif sont bien connus. Elle sait depuis des décennies que la fumée secondaire est toxique. Une société du secteur l'a par exemple démontré à l'issue de recherches approfondies réalisées dans un laboratoire secret (29,30), avant de mettre au point avec d'autres entreprises un programme mondial destiné à contester les preuves scientifiques de ces risques sanitaires, recrutant à cet effet scientifiques et lobbyistes. Ces derniers ont organisé des rencontres avec les journalistes, les responsables publics et des membres de la communauté scientifique afin de semer le doute sur les risques du tabagisme passif. La plupart des sociétés productrices de tabac continuent aujourd'hui de nier que l'exposition à la fumée secondaire tue (31,32).

En s'attelant par des manœuvres insidieuses à semer le doute sur les méfaits du tabagisme passif, la dépendance liée à la nicotine ou encore les conséquences désastreuses de la consommation de tabac, l'industrie du tabac a favorisé l'émergence d'une activité économique pesant plusieurs millions de dollars dont l'objet est de jeter le discrédit sur les recherches de la communauté scientifique. Ces consultants se sont attelés avec de plus en plus de force à détourner les travaux des spécialistes ainsi qu'à créer de l'incertitude scientifique et à l'amplifier, de sorte à influencer les décisions à l'avantage du secteur. Ce faisant, ils ont non seulement retardé l'application des mesures antitabac, mais également fragilisé les garanties de santé publique et créé des obstacles qui rendront plus difficile pour le législateur, les pouvoirs publics et les tribunaux de répondre aux futures menaces.

Intimider des pouvoirs publics en menant des actions en justice ou en menaçant de le faire



Il est fréquent que l'industrie menace d'intenter une action en justice contre une politique ou un ensemble de politiques, et elle le fait de plus en plus souvent, du niveau local jusqu'au l'échelle mondiale. Prenant appui sur une véritable armée d'avocats, elle affirme qu'elle n'hésitera pas à porter les pouvoirs publics devant les tribunaux lorsque les mesures antitabac constituent une menace pour ses bénéfices. Souvent, elle conteste la constitutionnalité d'une mesure ou loi donnée, prétend que la procédure suivie avant l'adoption de la législation n'était pas régulière, ou encore remet en question la manière dont elle est appliquée ou les textes réglementaires établis consécutivement à son adoption.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, les actions intentées à l'échelle nationale par l'industrie du tabac et ses groupes de façade ont de plus en plus souvent échoué, les tribunaux considérant le traité comme le fondement juridique d'une stricte législation antitabac. L'industrie a donc récemment modifié sa stratégie contentieuse en recourant plus systématiquement aux accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, pour contester devant les tribunaux la politique antitabac d'un pays donné. Par exemple, les recours récemment formés contre l'Australie, la Norvège, l'Uruguay et d'autres pays ayant durci leurs mesures antitabac à la lumière de la Convention-cadre se fondaient sur des mécanismes internationaux et des accords bilatéraux d'investissement. Il semble que ces tactiques d'intimidation visent délibérément à dissuader les autres pays d'adopter des mesures antitabac de même nature (33).

L'ingérence de l'industrie du tabac : une menace pour la santé publique, partout et toujours

Quelle qu'en soit la forme, l'ingérence de l'industrie du tabac vise toujours à contrer les efforts déployés pour juguler l'épidémie de tabagisme et ses conséquences sociales, économiques, environnementales et sanitaires néfastes. Si les attaques incessantes du secteur contre la santé publique sont de mieux en mieux connues, on sait moins que les sociétés productrices de tabac œuvrent souvent de concert avec leurs concurrents pour maintenir la réglementation au minimum et obtenir des pouvoirs publics des conditions avantageuses pour la bonne marche de leurs activités.

Trois enseignements à retenir concernant l'ingérence de l'industrie du tabac:

- elle n'apparaît pas toujours de manière évidente;
- elle ne concerne pas toujours la lutte antitabac; et
- elle ne touche même pas toujours au domaine de la santé.

L'ingérence de l'industrie du tabac, entreprises publiques et privées confondues, représente une menace pour la santé publique. Tous les pays doivent en avoir conscience et agir en conséquence. L'OMS reconnaît que l'industrie du tabac emploie des méthodes détournées pour torpiller la lutte antitabac et demande instamment aux gouvernements :

"d'être vigilants quant aux efforts que l'industrie du tabac pourrait déployer pour poursuivre son travail de sape et de garantir l'intégrité du développement de la politique sanitaire dans les réunions de l'OMS et auprès des gouvernements nationaux" (résolution WHA54.18 de l'Assemblée mondiale de la Santé, 2001) (34)

Comment vaincre l'ingérence de l'industrie du tabac

Heureusement, il existe une solution globale pour contrer cette menace mondiale. Au total, 173 pays et l'Union européenne (représentant près de 90 % de la population mondiale) ont déjà décidé d'appliquer un traité international, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui énonce des politiques visant à endiguer l'épidémie et son cortège de maladies, de morts et de souffrances. Les pays qui sont Parties à ce traité reconnaissent que l'industrie du tabac est un obstacle majeur pour la santé mondiale et se sont engagés à le surmonter, comme le montre l'article 5.3 du traité (35).

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Article 5.3

"En définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale."

Comme l'industrie sévit dans tous les pays, ceux qui ne sont pas encore Parties à la Convention-cadre sont eux aussi instamment invité à contrer son ingérence machiavélique et à refuser de lui fournir un abri pour ses activités et ses procédures judiciaires.

Tout le monde peut apporter son aide. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les citoyens au niveau individuel peuvent tous agir pour mettre un terme à l'ingérence de l'industrie du tabac.

Les gouvernements doivent agir pour protéger la santé publique de l'ingérence de l'industrie du tabac

Toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS se sont accordées sur les moyens de mettre un terme à l'ingérence de l'industrie du tabac. Elles ont adopté des directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre (36), sur la base de quatre principes :

Principle 1 :
Il y a un conflit fondamental et inconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et ceux de la santé publique.

Principle 2 :
Face à l'industrie du tabac ou à ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts, les Parties devraient être responsables de leurs actes et agir dans la transparence.

Principle 3 :
Les Parties devraient exiger de l'industrie du tabac et de ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts qu'ils travaillent et agissent de manière responsable et transparente.

Principle 4 :
Parce que ses produits sont mortels, l'industrie du tabac ne devrait pas recevoir d'incitations pour mettre en place ou poursuivre ses activités.

Sur la base de ces principes, les gouvernements doivent prendre des mesures pour éviter l'ingérence de l'industrie dans la lutte antitabac et la santé publique. Ils doivent transmettre les informations sur l'industrie du tabac aux responsables politiques, aux parties prenantes et instituer des approches coordonnées impliquant tous les secteurs gouvernementaux pour promouvoir une pleine responsabilisation et guider toutes les interactions avec cette industrie, en veillant à ce que celles-ci soient limitées au strict nécessaire et qu'elles aient lieu dans la transparence.
Il convient d'envisager un système de suivi pour l'industrie du tabac, avec des échanges suffisants d'informations aux niveaux régional et mondial, en tant qu'outil important pour l'application des directives relatives à l'article 5.3.

Plus spécifiquement, pour l'application des directives relatives à l'article 5.3, les gouvernements doivent :

- Sensibiliser à la nocivité des produits du tabac et au fait qu'ils créent une dépendance, ainsi qu'à l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de lutte antitabac.
- Adopter des mesures pour limiter les interactions avec l'industrie du tabac et garantir la transparence quand il y en a.
- Refuser les partenariats ainsi que les accords non contraignants ou sans force exécutoire avec l'industrie du tabac. Ne pas accepter de fonds ou d'aides provenant de l'industrie du tabac. Ne pas soutenir ou approuver les tentatives de l'industrie du tabac pour organiser, promouvoir, mettre en œuvre des initiatives visant les jeunes, l'éducation publique ou d'autres directement ou indirectement liées à la lutte antitabac, ou y participer.
- Exiger la transparence et l'exactitude des informations fournies par l'industrie du tabac. Exiger d'elle et de ceux qui servent ses intérêts de soumettre régulièrement des informations fiables, complètes et précises sur la production, la fabrication du tabac, les parts de marché, les dépenses pour la commercialisation, les recettes ou toute autre activité, comme les groupes de pression, les actions caritatives et les contributions politiques, ainsi que la communication ou l'enregistrement des entités du secteur, des organisations affiliées et des personnes agissant pour leur compte, dont les membres des groupes de pression.
- Dénormaliser et, dans la mesure du possible, réglementer les activités décrites comme «socialement responsables » par l'industrie du tabac, notamment mais pas exclusivement les activités décrites comme « responsabilité sociale des entreprises ».
- Éviter tout traitement préférentiel pour l'industrie du tabac.
- Traiter l'industrie publique du tabac comme toute autre industrie du tabac.
- Éviter les conflits d'intérêts pour les responsables et les employés des gouvernements. Dans ce domaine, l'action gouvernementale doit comporter :
  - une politique obligatoire sur la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts, contraignante pour tous les responsables, employés, consultants et fournisseurs des gouvernements ;
  - la mise en place d'un code de conduite pour les responsables publics imposant les normes à respecter dans leurs rapports avec l'industrie du tabac ;
  - l'interdiction des contributions de l'industrie du tabac, ou de toute autre entité servant ses intérêts, aux caisses des parties politiques, des candidats ou des campagnes ou au moins exiger la divulgation complète de ces contributions.

Les groupes non gouvernementaux et les milieux universitaires doivent surveiller et dénoncer l'ingérence

Les groupes non gouvernementaux et les milieux universitaires ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre des directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS. En fait, toutes les institutions peuvent aider à contrer l'ingérence de l'industrie du tabac. Voici quelques-unes des actions possibles :

- Identifier les alliés potentiels et les groupes de façade de l'industrie du tabac, au moyen des procédures législatives et réglementaires, en plus des cas juridiques éventuels.
- Surveiller si l'industrie du tabac respecte bien la réglementation et la législation nationales.
- Dénoncer l'ingérence de l'industrie aux médias, aux parlementaires et au gouvernement.

Au niveau individuel : tout le monde peut apporter son aide

- Soyez conscient de l'ingérence de l'industrie du tabac. Informez-vous de ses manières de faire et soyez vigilant.
- Utilisez les médias sociaux pour informer autrui de l'ingérence de l'industrie du tabac et faites savoir votre opposition à ces procédés.
- Dénoncez l'ingérence de l'industrie du tabac lorsqu'elle vous apparaît.
- Adhérez à des groupes non gouvernementaux agissant pour arrêter l'ingérence de l'industrie du tabac.

POUR EN SAVOIR PLUS

• Directives pour l'application de l'article 5.3 : http://www.who.int/fctc/protocol/guidelines/adopted/article_5_3/fr/index.html

• Tobacco industry interference with tobacco control (publication de l'OMS, en anglais seulement): http://www.who.int/tobacco/publications/industry/interference/en/index.html

• Base de données sur la mise en œuvre de la Convention-cadre contenant des informations sur la mise en œuvre de l'article dans les différents pays (en anglais seulement) et http://apps.who.int/fctc/reporting/database ET http://www.who.int/fctc/reporting/party_reports

• International Union Against Tuberculosis and Lung Disease, Article 5.3 toolkit : http://www.tobaccofreeunion.org/assets/Article%205_3/Flyer%20Design%20%28web%29.pdf

• Southeast Asia Tobacco Control Alliance Tobacco Control Resource Center: http://www.seatca.org/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=12&Itemid=93

• Publications sur l'industrie du tabac du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale : http://www.emro.who.int/tfi/InPrint.htm

- *Tobacco industry activities in Pakistan: 1992-2002*
- *Review of tobacco industry activities in the Eastern Mediterranean Region: an introduction*, 2008
- *Review of tobacco industry activities in the Eastern Mediterranean Region: the tobacco industry's tactics and plans to undermine control efforts in Egypt and North Africa*, 2008
- *Review of tobacco industry activities in the Eastern Mediterranean Region: the cigarette "transit" road to the Islamic Republic of Iran and Iraq: illicit tobacco trade in the Middle East*, 2008
- *Review of tobacco industry activities in the Eastern Mediterranean Region: voice of truth*, 2008

• Profits over people: tobacco industry activities to market cigarettes and undermine public health in Latin America and the Caribbean, publication de l'Organisation panaméricaine de la Santé, 2002 : http://www.paho.org/English/DD/PUB/profits_over_people.pdf

• Recherches de l'université de Californie à San Francisco sur les activités de l'industrie du tabac : http://www.library.ucsf.edu/tobacco/activity

• Rapport de l'Alliance pour la Convention-cadre sur l'ingérence de l'industrie du tabac : http://www.fctc.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=44&Itemid=206

REFERENCES

1- Cummings KM, Morley CP, Hyland A. Failed promises of the cigarette industry and its effect on consumer misperceptions about the health risks of smoking. Tobacco Control, 2002, 11:i110-i117, doi:10.1136/tc.11.suppl_1.i110 (http://tobaccocontrol.bmj.com/content/11/suppl_1/i110.full, consulté le 10 mai 2012).

2- Hirschhorn N. Evolution of the tobacco industry positions on addiction to nicotine. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008 (http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241597265_eng.pdf, consulté le 10 mai 2012).

3- Tobacco: deadly in any form or disguise. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2006:14 (http://www.who.int/tobacco/communications/events/wntd/2006/Tfi_Rapport.pdf, consulté le 10 mai 2012).

4- Mackay JM, Bettcher DW, Minhas R, Schotte K. Successes and new emerging challenges in tobacco control: addressing the vector. Tob Control 2012;21:77-79 doi:10.1136/tobaccocontrol-2012-050433.

5- Philip Morris. Corporate worldwide regulatory affairs issues review, prospects and plans, 29 April 1995 (http://legacy.library.ucsf.edu/tid/jww95a00, consulté le 3 mai 2012).

6- Grüning T et al. Tobacco industry attempts to influence and use the German government to undermine the WHO Framework Convention on Tobacco Control. Tobacco Control, 2012, 21:30-38, doi:10.1136/tc.2010.042093 (http://tobaccocontrol.bmj.com/content/21/1/30.full, consulté le 4 mai 2012).

7- . Mamudu HM, Hammond R, Glantz SA. International trade versus public health during the FCTC negotiations, 1999-2003. Tobacco Control, 2011, 1:e3, Epub 13 octobre 2010 (http://tobaccocontrol.bmj.com/content/early/2010/10/13/tc.2009.035352.abstract, consulté le 10 mai 2012).

8- Otañez MG, Mamudu HM, Glantz SA. Tobacco companies' use of developing countries' economic reliance on tobacco to lobby against global tobacco control: the case of Malawi. American Journal of Public Health, 2009, 99(10):1759-71, Epub 20 August 2009 (http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/19696392, consulté le 10 mai 2012).

9- Assunta M, Chapman S. Health treaty dilution: a case study of Japan's influence on the language of the WHO Framework Convention on Tobacco Control. Journal of Epidemiology and Community Health, 2006, 60(9):751-756 (http://jech.bmj.com/content/60/9/751.full, consulté le 10 mai 2012).

10- Lee S, Ling PM, Glantz SA. The vector of the tobacco epidemic: tobacco industry practices in low and middle-income countries. *Cancer Causes and Control*, 2012, 23 (Suppl. 1):117-29, Epub 28 February 2012.

11- Jakpor P. Nigeria: how British American Tobacco undermines the WHO FCTC through agricultural initiatives: invited commentary. *Tobacco Control*, 2012, 21(2):220.

12- Wan X et al. Conflict of interest and FCTC implementation in China. *Tobacco Control*, 14 June 2011, doi:10.1136/tc.2010.041327.

13- Mejia R et al. Tobacco industry strategies to obstruct the FCTC in Argentina. *CVD Prevention and Control*, 2008, 3(4):173-179.

14- Mamudu HM, Hammond R, Glantz S. Tobacco industry attempts to counter the World Bank report Curbing the Epidemic and obstruct the WHO Framework Convention on Tobacco Control. *Social Science and Medicine*, 2008, 67(11):1690-99, Epub 2008 Oct 22.

15- Bialous SA, Yach D. Whose standard is it, anyway? How the tobacco industry determines the International Organization for Standardization (ISO) standards for tobacco and tobacco products. *Tobacco Control*, 2001;10:96-104, doi:10.1136/tc.10.2.96.

16- Crosbie E, Sebrié EM, Glantz SA. Tobacco industry success in Costa Rica: the importance of FCTC article 5.3. *Salud Pública de México*, 2012, 54(1):28-38.

17- Albuja S, Daynard RA. The Framework Convention on Tobacco Control (FCTC) and the adoption of domestic tobacco control policies: the Ecuadorian experience. *Tobacco Control*, 2009, 18(1):18-21, Epub 2008 Oct 20.

18- Imperial Tobacco (http://www.imperial-tobacco.com/files/environment/cr2006/index.asp?pageid=34, accessed 10 May 2012).

19- British American Tobacco-Nigeria (http://www.batnigeria.com/oneweb/sites/bat_58td2C.nsf/vwpagesweblive/do65gdrq/$file /medmd6k4elm.pdf?openelement).

20- AMEInfo (http://www.ameinfo.com/news/company_news/b/British_American_Tobacco__BAT_/, consulté le 10 mai 2012).

21- Holden C, Lee K. 'A major lobbying effort to change and unify the excise structure in six Central American countries': how British American Tobacco influenced tax and tariff rates in the Central American Common Market. *Global Health*, 2011, 7(1):15 (http://dx.doi.org/10.1186/1744-8603-7-15, accessed 5 May 2012).

22- Health and economic impact of tobacco taxation. In: *Effectiveness of tax and price policies for tobacco control (IARC Handbooks of Cancer Prevention*, Vol. 14, Chapter 9). Lyon, International Agency for Research on Cancer/WHO, 2011.

23- African Financial Markets. Anti-smoking laws blocking firms from charity (http://www.africanfinancialmarkets.com/front-news-detail.php?NewsID=35348, consulté le 10 mai 2012).

24- Amos H. Foreign tobacco faces ban on charitable donations. *Moscow Times*, 14 December 2011 (http://www.themoscowtimes.com/news/article/foreign-tobacco-faces-ban-on-charitable-donations/449868.html#ixzz1u6xQgpB7, accessed 4 May 2012).

25- Philip Morris. Newsflow Strategic Overview. January 1989. In: Smith EA, Malone RE. 'We will speak as the smoker': the tobacco industry's smokers' rights groups. European Journal of Public Health, 2007, 17(3):306-313, doi: 10.1093/eurpub/ckl244 (http://eurpub.oxfordjournals.org/content/17/3/306.full#ref-1, consulté le 4 mai 2012).

26- Smith EA, Malone RE. 'We will speak as the smoker': the tobacco industry's smokers' rights groups. European Journal of Public Health, 2007, 17(3):306-313, doi: 10.1093/eurpub/ckl244 (http://eurpub.oxfordjournals.org/content/17/3/306.full#ref-1, consulté le 4 mai 2012).

27- Daube M, Stafford J, Bond L. No need for nanny. Tobacco Control, 2008;17:426-427, doi:10.1136/tc.2008.027763. . Brown and Williamson. Smoking and health proposal (Brown and Williamson Document No. 680561778-1786), 1969 (http://legacy.library.ucsf.edu/tid/nvs40f00, consulté le 10 mai 2012).

28- Brown and Williamson. *Smoking and health proposal* (Brown and Williamson Document No. 680561778-1786), 1969 (http://legacy.library.ucsf.edu/tid/nvs40f00, accessed 10 May 2012).

29- Schick S, Glantz S. Philip Morris toxicological experiments with fresh sidestream smoke: more toxic than mainstream smoke. Tobacco Control, 2005, 14:396-404, doi:10.1136/tc.2005.011288.

30- Diethelm PA, Rielle JC, McKee M. The whole truth and nothing but the truth? The research that Philip Morris did not want you to see. Lancet. 2005 Jul 2-8;366(9479):86-92.

31- Aguinaga Bialous S, Shatenstein S. Profits over people: tobacco industry activities to market cigarettes and undermine public health in Latin America and the Caribbean. Organisation panaméricaine de la Santé, novembre 2002.

32- Tong EK, Glantz SA. Tobacco Industry Efforts Undermining Evidence Linking Secondhand Smoke With Cardiovascular Disease. Circulation. 2007; 116: 1845-1854 doi: 10.1161/CIRCULATION AHA.107.715888.

33- Le nouveau visage de l'industrie du tabac . Relancer l'action mondiale pour un monde sans tabac, allocution à la Quinzième Conférence mondiale sur le tabac ou la santé, Singapour, 20 mars 2012 (http://www.who.int/dg/speeches/2012/tobacco_20120320/en/index.html, consulté le 5 mai 2012).

34- World Health Assembly resolution WHA54.18, 2001 (http://www.who.int/tobacco/framework/wha_eb/wha54_18/en/index.html, consulté le 5 mai 2012).

35- WHO Framework Convention on Tobacco Control, Article 5.3 (http://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3.pdf, consulté le 5 mai 2012).

36- Guidelines for implementation of Article 5.3 of the WHO Framework Convention on Tobacco Control. In: WHO Framework Convention on Tobacco Control: guidelines for implementation. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2011 (http://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3.pdf, consulté le 10 mai 2012).

Organisation mondiale de la Santé
Initiative pour un monde sans tabac
20, avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

Telephone: +41 22 791 4426
Télécopie: 41 22 791 4832
Courriel: tfi@who.int
www.who.int/tobacco/fr


Organisation
mondiale de la Santé
www.who.int/tobacco/fr